

# FOYER D'ADOLESCENTS PYRENE



## PROJET DE SERVICE

## HEBERGEMENT COLLECTIF

Années 2016 - 2020



Association pour le  
Développement  
Economique et  
Social en Europe

Affiliée à la Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant (CNAPE).  
Association reconnue d'utilité publique agréée association nationale d'éducation populaire gestionnaire d'Etablissements agréés par le  
Ministère de la Justice, les Conseils Départementaux de l'Ariège et de la Haute-Garonne, la Direction Départementale de la Cohésion  
Sociale et de la Protection de la Population de l'Ariège et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Haute-Garonne.  
[www.adeseurope.fr](http://www.adeseurope.fr)

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b>	<b>3 - 4</b>
<b>I. <u>LE PUBLIC ACCUEILLI</u></b>	<b>5 - 8</b>
1) SON ORIENTATION	5
2) SES CARACTERISTIQUES	5
3) L'ACCUEIL	7
<b>II. <u>LES OBJECTIFS PRINCIPAUX ET AXES DE TRAVAIL</u></b>	<b>9 - 10</b>
1) OBJECTIFS PRINCIPAUX	9
2) AXES DE TRAVAIL : EN ADEQUATION AVEC LE PROJET ASSOCIATIF	9
2.1 Autonomisation	9
2.2 Responsabilisation	9
2.3 Socialisation	10
<b>III. <u>OUTILS ET MOYENS DE L'HEBERGEMENT COLLECTIF</u></b>	<b>10 - 14</b>
1) L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE	10
1.1 L'équipe éducative	10
1.1.1 Les éducateurs	10
1.1.2 La maîtresse de maison	11
1.1.3 Les surveillants de nuit	11
1.1.4 Le coordinateur de projet	11
1.2 Le psychologue	12
1.2.1 Travail de soutien et d'accompagnement psychologique auprès des adolescents	12
1.2.2 Travail de réflexion et de soutien avec les professionnels de l'équipe éducative	13
1.2.3 Travail de coordination avec les professionnels du secteur du soin	13
1.3 Le responsable du service	14
2) OUTILS DE COMMUNICATION INTERNE	14

<b>IV.</b>	<b><u>ELABORATION ET SUIVI DU PROJET PERSONNALISE</u></b>	<b>15 – 17</b>
1)	LES DIFFERENTES ETAPES	15
2)	LES REUNIONS	16
	2.1 La réunion de pré-projet	16
	2.2 La réunion de synthèse	16
	2.2.1 La réunion de pré-synthèse	16
	2.2.2 La réunion de synthèse	17
<b>V.</b>	<b><u>OUTILS SUPPORT DE LA PRATIQUE EDUCATIVE</u></b>	<b>17 – 22</b>
1)	SUPPORT DE LA PRATIQUE EDUCATIVE	17
	1.1 La fonction maternelle	17
	1.2 La fonction paternelle	17
2)	OUTILS D’ACTION EDUCATIVE A VISEE INDIVIDUELLE	18
	2.1 Le projet personnalisé	18
	2.2 Les temps d’entretien personnel	19
	2.3 La place des familles	19
	2.4 Le réseau / les partenaires	19
3)	OUTILS D’ACTION EDUCATIVE A VISEE COLLECTIVE	20
	3.1 La réunion des jeunes	20
	3.2 Les ateliers, médiations éducatives	21
	3.3 Les activités	21
	3.4 Les transferts	22
	3.5 Le règlement intérieur	22
	3.6 Les règles de vie	22
	3.7 Les outils d’information	22
<b>VI.</b>	<b><u>ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE</u></b>	<b>23 - 25</b>
1)	PRESENTATION	23
2)	OBJECTIFS	23
3)	MODALITES	24
<b>VII.</b>	<b><u>LE SOIN</u></b>	<b>25</b>
1)	LE SOIN	25
2)	LE R.I.S. : RECUEIL INDIVIDUEL DE SANTE	25
3)	LE CIRCUIT DU MEDICAMENT	25
<b>VIII.</b>	<b><u>ANNEXES : cf cahier de procédures</u></b>	<b>26</b>

## INTRODUCTION

---

**L'hébergement collectif**, situé au Lieu-dit Le Pitarlet sur la Commune de Prat-Bonrepaux, est un service accueillant des jeunes âgés de 13 à 16 ans placés au titre de l'article 375 du Code Civil ou de l'Ordonnance du 2 février 1945 ainsi que des placements administratifs.

Ce service d'hébergement collectif est mixte et dispose de 8 places dont une place d'accueil d'urgence.

Les locaux se veulent agréables et conviviaux en respectant une dimension familiale. A l'intérieur d'une grande demeure, les chambres sont situées à l'étage, à l'exception de la chambre d'accueil d'urgence qui est près du bureau des éducateurs. Au rez-de-chaussée, se trouvent un salon, une grande cuisine ainsi qu'une salle de jeux et informatique.

Un parc de 4 000 m<sup>2</sup> est à la disposition des jeunes accueillis. Sur celui-ci se trouvent divers espaces ludiques.

Le projet pédagogique privilégie un travail autour d'un processus de partage de norme et de valeurs dans un petit groupe centré sur la vie quotidienne. C'est à partir de ce travail que s'appréhende l'environnement social et que se mettent à l'épreuve des expériences individuelles dans cet environnement (éducation nationale, associations sportives et culturelles, stages).

Si les problématiques ou plutôt les symptômes caractérisant ces jeunes sont souvent connus (violence verbale, physique, opposition, rejet scolaire...) les trajets de chacun sont pourtant très différents et personnels.

La difficulté de notre travail est donc de considérer à la fois l'individu dans sa singularité et dans les places et rôles qu'il occupe dans la dynamique groupale.

L'objectif est donc de trouver le juste équilibre et d'articuler la pratique entre le collectif et l'individuel.





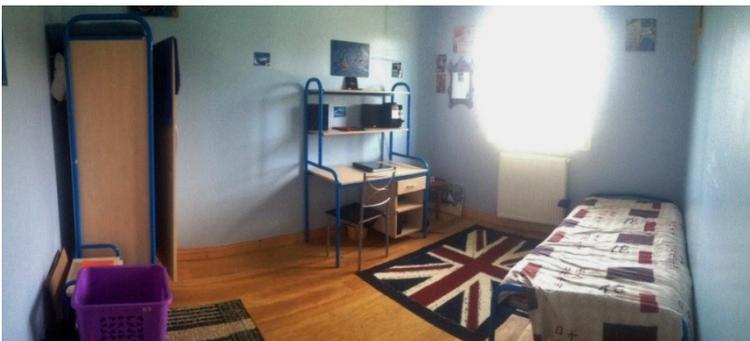
**Coin cuisine et salle à manger**



**Salle de repos**



**Salle de jeux**



**Chambres**



# **I. LE PUBLIC ACCUEILLI**

## **1) SON ORIENTATION**

Le public accueilli au sein du Foyer PYRENE, et plus particulièrement sur le service de l'hébergement collectif, est issu d'une pluralité d'orientations :

- **De l'accueil provisoire (loi de 75).**
- **De l'ordonnance du 2 février 1945**, relative à la délinquance des mineurs, dont les principes fondamentaux peuvent se résumer par :
  - *l'excuse de minorité*, c'est-à-dire la réduction de moitié de la peine requise pour l'acte commis, au vu de l'âge de l'auteur.
  - *De la priorité faite de l'éducatif sur le répressif.*
- **De l'article 375 du Code Civil qui découle de l'ordonnance de 58 et légitime le cadre des assistances éducatives de la protection de l'enfance.**
- **D'un placement d'urgence dont le caractère d'urgence dresse un cadre d'accueil restreint de 15 jours renouvelables. Par la suite, une admission peut être envisagée.**

## **2) SES CARACTERISTIQUES**

### **➤ Le nombre**

Huit adolescents peuvent être accueillis sur l'hébergement collectif. Ils ont entre 13 et 16 ans. Toutefois si les besoins de la prise en charge l'exigent, on peut aller au-delà.

### **➤ La composition**

Au vu des moyens et conditions d'accueil dont est doté le service, la mixité apparaît comme permise, voire un paramètre dans la dynamique groupale permettant une régulation possible.

Dans le partage de la vie collective, la composition du groupe doit être prise en considération tant il participe au processus de la dynamique de groupe et d'individualisation. A cet égard, la commission d'admission doit être vigilante.

## ➤ **Ses fondamentaux**

Tout en considérant que le trajet de chaque jeune est singulier et qu'il se construit lui-même de façon personnelle et unique, nous pouvons, sans généraliser ou tomber dans un schématisme réducteur, remarquer qu'il existe de nombreuses problématiques communes à ce public, à savoir :

- Une **déscolarisation partielle ou totale** (refus, échec, blocage, désintérêt, phobie...)
- Une **perturbation de leur système relationnel**, avec généralement des difficultés à maîtriser le temps, l'espace.
- Une **incapacité à la projection** à moyen et long terme pour certains
- Une **incapacité à différer le plaisir immédiat** et à sublimer les pulsions qui émergent souvent de façon brutale et inattendue, se transformant en crise dès lors qu'on oppose la référence à la loi, en tant que référence symbolique.
- Une **incapacité à se positionner** au vu de leur place et rôle dans la problématique familiale. Dans ce cas, ils demeurent souvent englués dans une position fusionnelle pouvant être néfaste à leur évolution générale, c'est-à-dire comme le décrit Françoise DOLTO « ils sont perméables aux angoisses de leurs parents »<sup>1</sup>.
- Des **difficultés à gérer et organiser des temps d'inactivités**.
- Un **effondrement de l'estime de soi** (dimension narcissique du sujet).
- Une **difficulté à exprimer ses émotions, ses affects** et à se **positionner dans un conflit**.
- Ils ont, pour la plupart d'entre eux, été **victimes de carence éducative ou affective** voire des deux.

Une des conséquences de ces troubles est que généralement, ces adolescents sont intolérants à toutes frustrations. Ils ne supportent pas les contraintes, notamment celles liées, posées, par un cadre précis, clairement délimitées par des lois, des règles que représentent une institution, un groupe de vie.

Ils se confrontent fréquemment à ces limites, les testent.

---

<sup>1</sup> F. DOLTO, La cause des adolescents, Editions Robert LAFFONT, PARIS 1988.

Parallèlement à ces constats énumérant leurs « agis » en terme de comportement, il nous apparaît comme essentiel de tenir compte de cette réalité dans une logique de « dires symptomatiques ».

Alors, les jeunes ne sont plus réduits à leurs faits et gestes de façon stigmatisante mais comme des adolescents dont la souffrance, l'angoisse, le malaise et la détresse, empruntent de nombreux chemins.

Face à cette réalité, le travail de l'équipe consiste à :

- Développer les potentiels intellectuels, affectifs et corporels des enfants et adolescents et les **amener vers une plus grande autonomie quotidienne et sociale possible,**
- **Leur donner confiance en leurs possibilités** et un esprit d'initiative,
- Inculquer le sens des responsabilités et un certain savoir-faire, le tout **dans un souci de savoir-être,**
- **Favoriser le désir** d'apprendre, de comprendre, de communiquer.

### 3) L'ACCUEIL

L'accueil est une phase primordiale de la prise en charge générale des adolescents sur nos services. Elle amorce la relation et engage la consistance du lien qui s'établira entre l'équipe et le jeune. Un accueil suffisamment sécurisant et structuré permet de commencer un travail de qualité avec tout nouvel arrivant. La procédure d'accueil doit nécessairement s'insérer dans un travail de partenariat dans lequel chaque professionnel et chaque service tient sa place.

La première étape de l'accueil se situe dès la **pré-admission**, phase de rencontre entre l'adolescent et l'institution qui est à la base de toute la relation qui s'ensuivra. Au cours de la pré-admission, il apparaît nécessaire de prendre en considération la singularité du jeune et de lui donner d'ores et déjà une place de sujet acteur de sa situation. Par ailleurs, une présentation précise de l'établissement, du service et des intervenants est capitale car elle permet de clarifier le fonctionnement institutionnel, les rôles et les fonctions de chacun. Ainsi, l'adolescent peut se construire une représentation la plus claire et exhaustive possible de l'environnement qu'il va prochainement côtoyer. Une visite du site et du futur lieu d'hébergement contribue

également à faciliter la visualisation du futur contexte de vie et amorce la projection du jeune dans la prise en charge qui lui est proposée. Au moment de la pré-admission, un ensemble de documents lui est également remis : le livret d'accueil, la charte des droits et libertés de la personne accueillie, le règlement de fonctionnement et les règles de vie sur l'hébergement. Lors de la pré-admission, la fiche d'entretien d'admission est renseignée (cf. annexe).

La seconde étape de l'accueil consiste en **l'admission** effective du jeune sur la structure. Dans l'idéal, il semble opportun que l'adolescent soit accompagné à la fois par son éducateur référent que par ses parents si cela est possible. Ce jour-là, il est capital que l'éducateur ou la maîtresse de maison en poste ait connaissance de l'heure d'arrivée de l'adolescent afin que celui-ci se sente attendu. De plus, l'accueil de l'adolescent se fera autant que possible en dehors des temps de présence des autres jeunes du groupe afin que la vulnérabilité d'un nouvel arrivant sur un groupe déjà constitué soit au maximum évacuée. Les autres jeunes du groupe auront été par ailleurs informés de l'arrivée d'un nouvel adolescent sur l'hébergement. Par ailleurs, il s'agit pour l'adulte qui accueille le jeune de mettre des mots sur ce qui se passe, sur cette arrivée au sein du collectif, cet emménagement qui n'est pas naturel et qui engage le jeune dans un nouveau mode de vie. Ce moment de l'accueil doit être un moment privilégié d'échange entre ce nouveau venu et l'éducateur de service présentant l'espace de convivialité qui s'ouvre à lui. De sa place particulière, l'accueillant fait une place à l'accueilli et symbolise l'amorce de la cohabitation en restant attentif à chacune des demandes, remarques ou autres modalités d'expression du jeune. Enfin, le jeune est introduit dans son espace personnel, la chambre qui lui est réservée et préparée. Un état des lieux est alors effectué et une clé de cette chambre lui est remise.

## II. LES OBJECTIFS PRINCIPAUX ET AXES DE TRAVAIL

### 1) OBJECTIFS PRINCIPAUX

L'expérience de vie collective a pour but de favoriser, pour le sujet, l'intégration progressive du principe de la loi, avec la visée d'encourager une démarche de socialisation et de responsabilisation en vue d'une certaine autonomie. En parallèle, la pratique a comme dessein d'assurer un relais de la fonction éducative parentale.

### 2) AXES DE TRAVAIL : EN ADEQUATION AVEC LE PROJET ASSOCIATIF

#### 2.1 Autonomisation

- Travail sur l'autonomisation intellectuelle (favoriser la créativité, l'esprit d'initiative, le désir d'apprendre et de comprendre),
- Favoriser un certain savoir-faire,
- Travail sur le quotidien, la gestion des chambres, du lieu de vie, la confection des repas...

#### 2.2 Responsabilisation

- Travail sur la confiance (*ex : en donnant des responsabilités aux jeunes lors des sorties, activités ou en transfert*),
- Travail sur le quotidien en guidant sans être trop présent, en se détachant progressivement sur des temps de lever, repas, ménage, coucher... afin que le jeune puisse se prendre en charge sur ces temps-là,
- Favoriser l'initiative personnelle.
- Sécuriser le jeune tout en évitant de l'aliéner au travers d'une surprotection excessive.

## **2.3 Socialisation**

- Travail sur le lien avec la famille,
- Travail sur l'extérieur : clubs sportifs ou autres, associations, les sorties (restaurant, cinéma, courses...),
- Travail sur l'insertion scolaire ou professionnelle, en s'appuyant sur le réseau de partenariat avec les possibilités environnementales.
- Proposition de stage, d'apprentissage...
- Travail sur le vivre ensemble au sein de l'hébergement.

# **III. OUTILS ET MOYENS DE L'HEBERGEMENT COLLECTIF**

## **1) L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE**

### **1.1 L'équipe éducative**

#### **1.1.1 Les éducateurs**

Quatre éducateurs à temps plein et un éducateur remplaçant permanent (0.9 ETP) assurent le fonctionnement quotidien de cet hébergement.

Un éducateur est présent dès 7 heures du matin afin de prendre le relai du surveillant de nuit. Un cahier de liaison et un temps de liaison sont mis en œuvre afin d'assurer une continuité de l'accompagnement proposé.

En lien avec l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire, les éducateurs accompagnent les jeunes accueillis dans les actes de la vie quotidienne ainsi que durant les temps spécifiques (accompagnements divers, activités, scolarité,...) inhérents au projet personnalisé de chacun.

La fin de service s'effectue à 23 heures après un nouveau temps de liaison avec le surveillant de nuit.

### **1.1.2 La maîtresse de maison**

Une maîtresse de maison (1 ETP) assure l'entretien de l'hébergement ainsi que le repas du midi. Elle effectue également les achats alimentaires afin de faciliter la préparation du repas du soir. Elle participe aux réunions de service hebdomadaire ainsi qu'à la réunion des jeunes le lundi soir.

Elle occupe une place centrale dans le dispositif d'accueil et d'accompagnement des jeunes de l'hébergement collectif, notamment à travers les dimensions telles que l'alimentation et l'hygiène.

### **1.1.3 Les surveillants de nuit**

Deux surveillants de nuit interviennent sur l'hébergement collectif pendant la semaine (le lundi, jeudi, samedi et dimanche pour l'un et, le mardi, mercredi et vendredi pour l'autre).

La prise de service du surveillant de nuit s'effectue à 22 h 30 ; un temps de liaison jusqu'à 23 heures est mis en œuvre avec l'éducateur présent sur le service. Ce laps de temps peut permettre également de finaliser les couchers de certains jeunes récalcitrants avec l'éducateur en service.

Pendant la nuit, le surveillant de nuit effectue plusieurs rondes afin de sécuriser les lieux ainsi que les jeunes accueillis. Le temps de la nuit peut être particulièrement déstabilisant pour certains jeunes (angoisse, instabilité, frustration inhérente au règlement...) et, la présence apaisante et sécurisante du surveillant de nuit est essentielle à l'accompagnement des jeunes accueillis. La fin de service s'effectue entre 7 h 30 et 8 heures selon les jours, après avoir communiqué les différents éléments de liaison avec l'éducateur prenant le service à 7 heures.

### **1.1.4 Le coordinateur de projet**

Il n'est pas celui qui a la seule et totale responsabilité de l'accompagnement d'une personne désignée mais celui qui a le souci de son suivi. A cet égard, le coordinateur de projet est un garde fou contre l'oubli, l'incohérence ou la négligence. Son surgissement dans le champ de l'éducation spécialisée peut

paraître paradoxal tant il est effectivement attendu d'un éducateur qu'il demeure vigilant aux besoins et aux désirs de tout Autre ; or, cette fonction de veilleur n'est ni naturelle ni évidente.

En effet, l'accompagnement éducatif est sans cesse menacé de morcellement en raison de la multiplicité des intervenants (la famille, les instances de protection judiciaires ou sociales, l'autorité de tutelle, les institutions, ...), des lieux et supports d'intervention (le foyer, l'école, l'entreprise, les lieux de soins, ...).

Pour cela, le coordinateur de projet est chargé de collecter les informations au quotidien, de les retranscrire lors des temps forts de la démarche éducative (élaboration des projets, bilans, synthèses) et d'en maintenir la trace visible et lisible, dans le dossier de la personne.

Par son rôle, le coordinateur de projet est donc un point d'ancrage pour l'Autre en quête de sens. Loin d'être celui qui assume tout, et tout seul, il est plutôt celui qui relie.

## **1.2 Le psychologue**

Dans le cadre de l'hébergement collectif de la MECS Pyrène, le rôle du psychologue se décline en trois axes :

### **1.2.1 Travail de soutien et d'accompagnement psychologique auprès des adolescents**

L'intervention du psychologue en MECS a la spécificité de s'inscrire dans un projet à première vue éducatif et non thérapeutique. Les entretiens individuels sont proposés aux adolescents accueillis dans une démarche de soutien et d'aide à la parole.

Le psychologue intervient en tant que technicien, apportant son éclairage quant aux dynamiques psychiques individuelles et interrelationnelles.

Le soutien de la fonction parentale et l'étayage auprès des familles peuvent être proposés par le psychologue de la MECS mais ne sont pas systématisés. Cela doit être considéré pertinent par l'ensemble de l'équipe, dans un but d'évolution de la problématique de l'adolescent accueilli. Dans tous les cas, il s'agit de tenir compte

des attentes et des difficultés de la famille de l'adolescent afin de soutenir le travail qui est proposé à ce dernier.

### **1.2.2 Travail de réflexion et de soutien avec les professionnels de l'équipe éducative**

La place du psychologue se situe dans une négociation entre « extériorité », par rapport aux professionnels éducatifs et aux adolescents accueillis, et « intériorité », du fait de son inscription au sein de l'institution et de l'équipe.

En MECS, la clinique s'inscrit dans un cadre interdisciplinaire et relève de l'articulation des différents professionnels travaillant auprès des adolescents accueillis.

Cette articulation est effective dès le processus d'admission et se poursuit notamment dans le cadre des réunions de réflexion de service, de synthèse... Le psychologue y apporte un éclairage clinique et participe à l'élaboration et au suivi du projet personnalisé des adolescents accueillis. Le psychologue peut à ces occasions entendre le vécu au quotidien des professionnels pour les aider à s'en décaler.

### **1.2.3 Travail de coordination avec les professionnels du secteur du soin**

Le psychologue travaille en réseau et élabore des partenariats avec les services de soins spécialisés, avec l'assurance de la confidentialité. Il s'agit d'entretenir des rapports qui se veulent réguliers avec les intervenants extérieurs susceptibles d'accompagner les adolescents accueillis dans un processus psychothérapeutique et/ou, dans une prise en charge médicamenteuse. Il occupe une place de fil rouge dans le dispositif de soins mis en place antérieurement au placement sur la MECS.

## **1.3 Le responsable du service**

Il intervient dans différents domaines tels que :

- La qualité des moyens mis en œuvre (matériel et humain),
- Le soutien et l'étayage apporté à l'équipe éducative,
- L'animation et la prise de décision inhérente à la réunion de service hebdomadaire,
- La mise en œuvre de la temporalité du suivi du projet personnalisé à travers notamment les programmations de réunion de pré-projet et de synthèse.

## **2) OUTILS DE COMMUNICATION INTERNE**

- Les réunions et supports d'information :
  - La réunion de service hebdomadaire en présence du directeur ou du responsable de service et du psychologue,
  - La réunion en tant que synthèse de situation.
  
- Les réunions exceptionnelles :
  - Le groupe d'analyse des pratiques,
  - La réunion de travail thématique,
  - La réunion de travail institutionnelle de régulation,
  - La réunion générale.
  
- Les supports de communication :
  - Le classeur d'observations,
  - Les cahiers de liaison,
  - Les comptes rendus de réunion,
  - Le journal interne,
  - Les « échos » (informations à l'affichage),
  - Les notes de services et d'informations,
  - Le cahier d'anomalies,
  - Les boîtes mails individuelles, intranet,
  - Le cahier de réunion des jeunes.

## **IV. ELABORATION ET SUIVI DU PROJET PERSONNALISE**

### **1) LES DIFFERENTES ETAPES**

**Etape 1** : Elaboration des premiers objectifs de travail lors de la procédure de pré-admission avec le référent ASE ou PJJ, les parents et l'adolescent. Remise et explication du livret d'accueil et de son annexe et justification de sa remise contre signature de l'utilisateur.

**Etape 2** : Admission de l'adolescent, formalisation des objectifs de travail évoqués lors de la pré-admission dans *le contrat de séjour ou le DIPC*.

**Etape 3** : Réunion de pré-projet en équipe pluridisciplinaire (établissement de constats et identification de besoins concernant l'accompagnement éducatif ; rédaction du parcours de vie par le psychologue) : 1 mois et demi après l'admission.

**Etape 4** : Rencontre entre le coordinateur de projet et le jeune afin de co-élaborer le projet personnalisé : 2 mois après l'admission.

**Etape 5** : Rendez-vous 2 mois et demi après l'admission avec le responsable de service, l'adolescent et le coordinateur de projet afin de finaliser et de valider le projet personnalisé. Le projet personnalisé fait office d'avenant au contrat de séjour/ DIPC.

**Etape 6** : Evaluation 6 mois après l'admission du projet personnalisé en équipe pluridisciplinaire pendant la réunion de synthèse. Puis réajustement du projet personnalisé en deux étapes :

*1-Rencontre coordinateur de projet + jeune*

*2-Rencontre responsable de service+ coordinateur+ jeune.*

**Etape 7** : Une réunion de synthèse, tous les six mois, permettra d'évaluer le projet personnalisé de l'adolescent. Le projet personnalisé sera ensuite réajusté en co-élaboration lors d'une rencontre entre le coordinateur de projet et l'adolescent et sera annexé au DIPC ou au contrat de séjour.

## **2) LES REUNIONS**

### **2.1 La réunion de pré-projet**

Afin de profiter de la capacité d'analyse et de réflexion de l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire, la réunion de pré-projet s'effectue durant la réunion de service de l'hébergement. Ainsi, les différents acteurs intervenant auprès de l'accompagnement de l'adolescent accueilli (éducateurs, maîtresse de maison, surveillants de nuit, psychologue, responsable de service) sont présents sur cette instance afin d'établir les premiers constats (après 1 mois et demi d'accueil) mais également d'identifier les besoins en accompagnement concernant le jeune accueilli.

Un document créé à cet effet synthétisant ces observations et préconisations est alors rempli.

A partir de ces besoins identifiés, un deuxième espace de parole et de réflexion va se créer lors de la co-construction (coordinateur de projet et jeune concerné).

### **2.2 La réunion de synthèse**

La réunion de synthèse est une instance institutionnelle incontournable au cours de laquelle est évalué le projet du jeune.

Elle a lieu en général deux fois par an mais peut être sollicitée à nouveau si un besoin de réactualisation se fait sentir ou bien à l'approche d'une échéance.

#### **2.2.1 La réunion de pré-synthèse**

Une réunion de pré-synthèse est organisée (la semaine précédant la réunion de synthèse) pendant la réunion de l'hébergement ; elle a pour but de mettre en commun les différentes observations concernant la situation du jeune et, d'affiner l'analyse des différents intervenants. Cette instance réunit ainsi l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire. Chacun peut alors apporter un éclairage particulier afin d'analyser globalement la situation. L'articulation de l'ensemble des points de vue permet de préparer de manière cohérente la synthèse à venir.

## **2.2.2 La réunion de synthèse**

Cette instance réunit une partie de l'équipe pluridisciplinaire du service (psychologue, responsable de service, coordinateur de projet) auxquels s'associent les différents professionnels associés au projet du jeune accueilli (le référent ASE principalement mais aussi tout autre partenaire susceptible d'intervenir auprès du jeune).

L'articulation de l'ensemble des points de vue des divers intervenants permet, d'en faire la synthèse et d'évaluer, ainsi que de réajuster le projet du jeune.

# **V. OUTILS SUPPORT DE LA PRATIQUE EDUCATIVE**

## **1) SUPPORT DE LA PRATIQUE EDUCATIVE**

Dans ce cadre, le travail de l'équipe s'appuie sur deux fonctions fondamentales de l'acte éducatif qui s'inscrivent dans le champ de la structuration objective et sociale de l'individu.

### **1.1 La fonction maternelle**

- Aspect de la prise en charge relatif à :
  - L'accueil,
  - La sécurisation,
  - L'ancrage,
  - La territorialisation.
  
- La dimension de l'alimentaire et de l'hébergement, en bref à l'ensemble des éléments et subjectifs favorisant la constitution de l'enveloppe affective « et du support contenant et rassurant ».

### **1.2 La fonction paternelle**

- Aspect de la prise en charge relatif à l'organisation de la vie collective : c'est l'élaboration commune, remaniement de la règle interne au groupe. Cette fonction permet la permanence et continuité du cadre structurant et collectif, elle garantit les échanges qui s'y développent lorsque ces échanges ne nuisent ni à la cohésion du collectif ni au respect des libertés individuelles.
- Dans ce cadre, l'expérience de vie collective a pour but de favoriser pour le sujet, l'intégration progressive du principe de la loi avec la visée d'accompagner et de parfaire l'insertion sociale et/ou professionnelle du jeune.

## **2) OUTILS D'ACTION EDUCATIVE A VISEE INDIVIDUELLE**

### **2.1 Le projet personnalisé**

Dans un souci de cohérence, l'action de l'équipe considère les places et rôles de chacun des intervenants réunis autour d'un même objectif : le projet.

A ce stade, le jeune devient acteur et auteur de son projet.

L'essentiel n'est pas qu'il soit ambitieux, il doit particulièrement et primordialement permettre au jeune accueilli de se fixer des objectifs raisonnables.

Le projet personnalisé est travaillé en amont de son écriture, en effet, il nécessite un temps où la connaissance et la reconnaissance mutuelle entre l'éducateur et l'usager sont en œuvre.

C'est alors qu'il appréhende la situation singulière de l'usager selon plusieurs entrées possibles, à savoir : l'approche sociologique, socio-économique, psychologique, pédagogique et éducative. Il n'apparaît cependant pas comme une finalité éducative mais comme un outil de la pratique professionnelle où usagers, éducateurs et partenaires participent de leur place et rôles. Dans ce cheminement progressif, l'écriture du projet est un moment crucial. C'est l'instant fondateur du travail qui va suivre.

A ce stade, le jeune devient acteur et auteur de son projet.

## **2.2 Les temps d'entretien personnel**

En plus des entretiens qui se déroulent de façon informelle, sont mis en place des temps d'entretien mensuel où le projet personnalisé est au cœur de la discussion.

Ces temps permettent, entre autre, de vérifier avec le jeune, l'intérêt (ou pas) du placement, d'évaluer son évolution, de lui permettre de s'exprimer en dehors du contexte de groupe.

Il se fait entre le coordinateur de projet et le jeune de manière régulière (une fois par mois) et une fiche d'entretien est renseignée pour en avoir une trace et apprécier l'évolution du jeune.

## **2.3 La place des familles**

Dans la mesure des possibles, en collaboration avec les organismes placeurs quant à notre place et rôle respectif, le travail avec les familles est recherché.

Selon les situations, il est même à la base de notre pratique tant il apparaît inconcevable de l'omettre pour la cohérence et pertinence du projet éducatif.

Celui-ci peut prendre plusieurs supports :

- Entretiens téléphoniques,
- Courriers, copie archivée,
- Visites et rencontres préalablement préparées en réunion d'équipe.

C'est le coordinateur de projet qui est garant de ce lien. Cependant, ce lien se met en œuvre en synergie avec le référent ASE.

## **2.4 Le réseau / les partenaires**

Autour de la situation de chaque jeune accueilli, un certain nombre d'intervenants va être amené à collaborer vers un dessein commun en tissant un véritable maillage de ressources et de potentialités.

A savoir :

- Les familles quand cela est possible,

- Les services intra-institutionnels (CDJ, hébergement intermédiaire, S.H.F.I., H.I.P., ...),
- Les services extra-institutionnels :
  - Les dispositifs de droit commun.
  - Les organismes placeurs (ASE, PJJ ...).
  - Les associations sportives, ludiques ...
  - Les partenaires professionnels.
  - L'éducation nationale.
  - Les partenaires de soins (Cf. page 15).

Ce travail de réseau se fait par information mutuelle. L'objectif étant d'éviter le morcellement des interventions dans lequel disparaît la globalité de la personne et donc de tendre vers la concordance et la cohésion des diverses interventions.

### **3) OUTILS D'ACTION EDUCATIVE A VISEE COLLECTIVE**

De façon générale, le quotidien permet de donner aux jeunes accueillis des balises, des repères afin qu'ils puissent acquérir des règles de fonctionnement communes. Ceci est un passage nécessaire qui devrait permettre l'intégration du principe de loi.

#### **3.1 La réunion des jeunes**

Tous les lundis, à l'issue de la réunion d'équipe, une réunion avec les jeunes est organisée, siège d'une projection sur sept jours en ce qui concerne le fonctionnement.

Toute l'équipe éducative en service participe à cette réunion.

Au regard de la loi du 2 janvier 2002, cette instance reflète la participation et l'expression des jeunes à leur projet, leur accueil dans une démarche de citoyenneté, où les objectifs éducatifs principaux que sont la responsabilisation, l'autonomisation et socialisation sont favorisés.

Dans cette optique, différents points sont abordés sur cette instance :

- Programmation des activités hebdomadaires et week-end,
- Prise en compte des demandes collectives et/ou individuelles,
- Rappel, le cas échéant, des règles de vie,
- Participation et proposition de projets à venir en ce qui concerne l'aménagement du lieu de vie, les sorties exceptionnelles, chantiers, ...
- Les menus hebdomadaires,
- Les courses,
- Le planning des tâches à effectuer pour les repas du soir.

### **3.2 Les ateliers, médiations éducatives**

Les ateliers permettent de repérer et développer des acquis, des compétences ou au contraire, peuvent mettre à jour des difficultés. Ils participent à l'autonomisation, au respect des règles d'hygiène et de sécurité. Ils peuvent favoriser l'ouverture à la différence culturelle.

### **3.3 Les activités**

Elles sont mises en place hors des temps scolaires mais surtout les mercredis, les week-ends et les périodes de vacances.

Elles favorisent l'ouverture sur l'extérieur, ne serait-ce que sortir des murs de l'institution. Ces activités nous permettent de travailler « le dehors », de valider ou non des hypothèses de travail au regard de l'évaluation des expérimentations observées et/ou partagées.

### **3.4 Les transferts**

Ils permettent de partir en groupe en dehors des murs de l'institution pour des séjours à thème (ski, canyon, cheval...). Ils permettent de travailler sur l'ouverture et l'extérieur, le cadre institutionnel étant moins prégnant.

Les interactions avec l'équipe mettent à jour de façon plus pointue la problématique des jeunes accueillis.

On retrouve, suivant les activités, le rapport à la règle, la sécurité, la responsabilité. La notion de cohésion de groupe est travaillée particulièrement suivant les activités programmées pendant les transferts.

La mise en œuvre de « chantiers jeunes » en interne est également possible afin d'assurer le financement d'activités coûteuses. L'équipe éducative dans sa globalité (éducateurs, maîtresse de maison, surveillants de nuit) peut être partie prenante dans la mise en œuvre du transfert.

### **3.5 Le règlement intérieur**

### **3.6 Les règles de vie**

(Cf. annexe).

### **3.7 Les outils d'information**

Mise en place d'informations sur des thèmes classiques comme la sexualité, les addictions...

Ces formations ou informations sont effectuées par des professionnels extérieurs.

## **VI. ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITÉ**

### **1) PRESENTATION**

Dans un souci de cohérence, l'accompagnement à la scolarité prend en compte l'ensemble des paramètres et données transcrites dans le projet de service institutionnel. Ainsi, c'est à partir de certaines constantes et variables qu'il prend jour dans la pratique éducative. Il s'agit en fait d'un outil au service des objectifs éducatifs recherchés tels que :

La responsabilisation, l'autonomisation, l'affirmation, la valorisation et la quête identitaire.

C'est dans cette optique, que le projet d'accompagnement à la scolarité de la personne accompagnée ne vient pas se juxtaposer ou s'opposer au projet individuel mais y trouver sa place.

En proposant ainsi un panel d'outils éducatifs, en terme de support de pratique, le projet individuel s'étoffe et s'enrichit quant à sa pertinence entre besoins repérés et propositions avancées.

## **2) OBJECTIFS**

Permettre aux personnes scolarisées de repérer dans l'espace et le temps un espace (*matériel et physique*) dans lequel elles pourront bénéficier d'un accompagnement à la fois individualisé et / ou collectif autour de leur scolarité.

Cette continuité de la présence de l'animateur au fil des séances devra générer une interaction propice à la mise au travail, au projet.

Bien que dans cette instance le support de travail demeure la scolarité, il ne faudrait pas résumer l'accompagnement à la scolarité comme une « étude » où le seul l'objectif serait de faire les devoirs. En effet, pour l'animateur, la scolarité peut être déclinée sous de multiples items, et même si les devoirs demeurent un support primordial, la prise de note, l'organisation, la créativité sont autant de pistes de travail.

Ainsi, dans cet espace, des sorties dites culturelles seront proposées par et pour les jeunes.

Que ce soit des sorties découvertes, comme la médiathèque, la bibliothèque, le théâtre ou des sorties thématiques autour d'un sujet abordé en cours d'actualité... cet aspect du suivi éducatif peut aussi être mis en exergue lors des transferts.

### 3) MODALITES

#### **Où ?**

Il nous semble judicieux, dans cette logique, de bénéficier d'un espace, en terme de local, indépendant du collectif (*chambre, salon*) mais toujours issu du cadre institutionnel. C'est pourquoi la mise à disposition d'une pièce (comme la cuisine et la salle de réunion) du siège administratif peut-être dans certaines situations envisageables. Le tout permettant à la fois une certaine distanciation avec le groupe de vie et la création d'une nouvelle dynamique dans un nouveau groupe.

#### **Comment ?**

Lors de la réunion du lundi, les jeunes désireux de participer aux séances de l'accompagnement à la scolarité, s'inscrivent à l'atelier.

Le jour « j » arrivé, les participants marquent sur le cahier de l'atelier « leurs besoins », ceci se fera en début de séance car il obligera l'utilisateur à se projeter dans « ce qu'il veut faire ».

En adéquation avec cet objectif, en fin de séance chaque jeune relira ce qui était mentionné et pourra ainsi, de lui-même, savoir si ses objectifs sont réalisés ou non. Le cas échéant, le point sera fait avec l'utilisateur sur la cause d'une non-réalisation de ses premiers desseins.

Lors de cette clôture de la soirée, les participants pourront écrire sur le cahier leur évaluation de l'atelier, de leur place dans celui-ci ainsi que des critiques, des propositions en tant que visites, sorties seront aussi les bienvenues.

En ce qui concerne l'animation de l'atelier, la présence du professionnel semble nécessaire en terme de référence. Ce qui ne veut pas dire que lui seul animera de façon exclusive l'accompagnement à la scolarité. En effet, bien qu'il puisse être reconnu comme un « point ressource » pour les jeunes, la coopération des usagers et l'entraide seront recherchées et privilégiées. Partant ainsi des efficiences singulières, chacun des accompagnants pourra dans la mesure de ses « possibles » accompagner à son tour une personne.

## VII. LE SOIN

### 1) LE SOIN

Nous avons constitué un réseau de praticiens (dont un médecin référent) vers lesquels nous pouvons orienter les jeunes en fonction des situations (le jeune et son représentant légal restent bien sur libres du choix du praticien). Notre travail consiste à établir des relations de confiance et de coopération avec les praticiens pour les sensibiliser aux situations parfois particulières du public que nous accueillons. Tout ceci bien sûr dans le pur respect du secret médical.

### 2) LE R.I.S : RECUEIL INDIVIDUEL DE SANTÉ

Le recueil individuel de santé est dès l'accueil renseigné par le médecin référent lors de la première visite médicale.

### 3) LE CIRCUIT DU MEDICAMENT

**1<sup>ère</sup> Etape** : Le circuit du médicament débute dès la prescription du médecin (trajet du cabinet à l'office de la pharmacie).

**2<sup>ème</sup> Etape** : Préparation du traitement (traitement qui doit être nominatif, préparé dans un pilulier).

**3<sup>ème</sup> Etape** : Trajet de la pharmacie à l'institution.

**4<sup>ème</sup> Etape** : Stockage du traitement.

**5<sup>ème</sup> Etape** : Retour du « trop » à la pharmacie.

## VIII. LES ANNEXES : Cf Cahier de Procédures

<b>ADMISSION</b>	<b>Procédure d'admission</b>
<b>SOIN</b>	<b>Procédure de suivi de soin de l'utilisateur Le RIS (Recueil d'Information Santé) La distribution de médicaments</b>
<b>ACCUEIL</b>	<b>Le livret d'accueil Le coordinateur de projet Le règlement de fonctionnement Les transferts Procédure incidents</b>
<b>ELABORATION ET SUIVI DU PROJET PERSONNALISE</b>	<b>Fiche d'entretien d'admission de la personne accueillie Le contrat de séjour Le DIPC La fiche de pré-projet Le document de co-construction du projet personnalisé Le projet personnalisé L'évaluation du projet Avenant au projet personnalisé</b>
<b>HEBERGEMENT COLLECTIF</b>	<b>Annexe au livret d'accueil Les règles de vie Grille d'évaluation éducative Grille d'indicateurs pour les Mineurs avant orientation sur un placement en hébergement individuel</b>